



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 17. 08. 2015
C(2015) 5895 final

M. Claude BARTOLONE
Président de
l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F - 75007 PARIS

Monsieur le Président,

La Commission souhaiterait remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la consultation publique relative au «bilan de qualité» de la législation de l'UE sur la nature (directives relatives aux oiseaux et aux habitats naturels). Cette consultation publique, qui a reçu plus de 550 000 réponses, s'est terminée le 26 juillet 2015.

La Commission note avec satisfaction que l'Assemblée nationale soutient globalement les directives présentées et a pris acte de sa position selon laquelle le bilan de qualité ne doit pas conduire à un affaiblissement des directives, mais plutôt à un renforcement de leur mise en œuvre.

Sachant que le bilan de qualité consiste en une évaluation ex post étayée répondant à la question de savoir si la législation de l'UE sur la nature a atteint ses objectifs et, si tel est le cas, de quelle manière elle y est parvenue, la Commission examinera attentivement les mesures spécifiques proposées par l'Assemblée nationale concernant le renforcement de la mise en œuvre des deux directives dans le cadre des suites qui seraient données à ce bilan de qualité.

Toutes les informations relatives au bilan de qualité et toute suite qui y serait donnée seront publiées sur le site web Europa¹.

La Commission se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.


Miguel Arias Cañete
Membre de la Commission

¹ http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check//index_en.htm.